



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sociétés par actions

Question écrite n° 109527

Texte de la question

Mme Catherine Coutelle attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des petits porteurs de Vivendi qui s'estiment lésés. En effet, la décision rendue par l'autorité des marchés financiers (AMF) en faveur de l'association oblige les banques à informer leur clientèle ayant ou ayant eu des titres de Vivendi à poursuivre en justice l'entreprise Vivendi afin d'être indemnisée. Or, à l'exception de la banque Safra-France, qui, par ailleurs, a une procédure en cours contre la société Vivendi, le secteur bancaire refuse de communiquer par courrier à ses clients sur cette procédure. Ainsi, trop peu de victimes seront dédommagées. Elle lui demande de bien vouloir indiquer sa position sur cette situation où il est avéré que les banques manquent à leur devoir d'information au mépris de la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Coutelle](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109527

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5311

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)